

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE



COMMUNE D'ANZELING



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE BOULAY - CANTON DE BOUZONVILLE



Séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2019.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ANZELING légalement convoqué le 02 décembre 2019 s'est rassemblé, sous la présidence de Monsieur PIERROT Alain, Maire,

Présents : PIERROT Alain, LEONARD Brigitte, STRAUB Philippe, SCHWOOB Laetitia, BONGRAS Daniel, HAELVOET Jocelyne, MULLER Benoit, SCHNEIDER Justin, TAVANI Arnaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : FRIEZ Bernadette, TAVANI Sylvie

Absents : POIGNANT Delphine

Secrétaire de séance : Brigitte LEONARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 octobre 2019
2. Exploitation forestière – Etat de prévision et de destination des coupes 2020
3. Projet aménagement de trottoirs route d'Edling et rue de Lillette et gestion des eaux pluviales – Attribution du marché de travaux
4. Autorisation d'ester en justice – Consorts SCHNEIDER c/ Commune Anzeling – Dossier 1908087-7
5. Projet de rénovation de la chaire à prêcher de l'Eglise Saint-Hubert d'Anzeling
6. Acquisition de la parcelle cadastrée section 2 parcelle 200

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 octobre 2019

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 14 août 2019.



2. Exploitation forestière – Etat de prévision et de destination des coupes 2020

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2019-004-003 du 31 octobre 2019.

Le Maire présente le programme proposé par l'ONF concernant les travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes dans les parcelles 2C, 5 et 6 de la forêt communale d'Anzeling.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le programme d'exploitation des parcelles 2C, 5 et 6 proposé par l'ONF.

AUTORISE la vente du bois d'œuvre par adjudication.

AUTORISE la vente publique par adjudication sur soumissions informatisées de bois sur pied et houppiers des parcelles 2C, 5 et 6 et fixe le prix de retrait à 15 euros le mètre cube.

AUTORISE la vente de gré à gré de menus produits et fixe le prix du stère à 11 euros.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents



3. Projet aménagement de trottoirs route d'Edling et rue de Lilette et gestion des eaux pluviales – Attribution du marché de travaux

Le Maire rappelle le projet de travaux pour l'aménagement des trottoirs et travaux sur le réseau d'eau pluviales de la rue d'Edling à Anzeling.

Inscrit au budget pour un montant de 320000 € HT, ce marché a été lancé, le 10 octobre 2019, en procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique.

A la date limite de réponse, le 12 novembre 2019, 2 offres ont été reçues :

- Entreprise SMTPF
- Entreprise Jean-Lefebvre LORRAINE

L'ensemble de ces offres étant recevables, elles ont fait l'objet d'une analyse par le bureau d'études SUEZ mandaté pour cette mission, et ce conformément aux critères du règlement de la consultation.

Après l'examen des offres et présentation des résultats de l'analyse du bureau d'études, la CAO a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise Jean Lefebvre Lorraine pour un montant de 218000€ HT.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement des trottoirs et travaux sur le réseau d'eau pluviales de la rue d'Edling à Anzeling à l'entreprise Jean Lefebvre Lorraine pour un montant de 218000€ HT

AUTORISE le maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier avec l'entreprise Jean Lefebvre Lorraine

ADOPTÉ à 8 voix pour et 1 abstention



4. Autorisation d'ester en justice – Consorts SCHNEIDER c/ Commune Anzeling – Dossier 1908087-7

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les consorts SCHNEIDER ont saisi le tribunal administratif de Strasbourg à l'effet d'obtenir un recours en annulation de la décision du 5 septembre 2019 de Monsieur le Maire de la commune d'Anzeling réceptionnée le 12 septembre 2019 portant rejet du recours gracieux contre le certificat d'urbanisme négatif n° CU 57 025 19N0009 délivré le 20 mai 2019 à Monsieur Jean-Paul SCHNEIDER.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de débattre de cette procédure.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ou Madame le Maire,

Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instance pendante devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

AUTORISE la défense de la commune dans l'instance devant le tribunal administratif de Strasbourg.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le tribunal administratif de Strasbourg.

DESIGNE le cabinet d'avocats Soler-Couteaux et associés, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

AUTORISE Monsieur le Maire à régler sur le budget les frais et honoraires afférents.

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

ADOPTÉ à 8 voix pour et 1 abstention



5. Projet de rénovation de la chaire à prêcher de l'Eglise Saint-Hubert d'Anzeling

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de la chaire à prêcher de l'Eglise Saint-Hubert d'Anzeling.

Cette chaire à prêcher présente actuellement des fissures et présente des traces d'attaques par les insectes xylophages et doit donc être restaurée.

Ce projet est réalisé en étroite collaboration avec le Conseil de Fabrique qui va engager toutes ses ressources financières pour réaliser ce projet.

Le montant des travaux s'élève à 19980 € HT subventionnés à hauteur de 75% par le Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de rénovation de la chaire à prêcher de l'Eglise St Hubert d'Anzeling.

CONFIE au Maire la constitution du dossier pour cette opération.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.



6. Acquisition de la parcelle cadastrée section 2 parcelle 200

Monsieur le Maire rapporte que

Vu la proposition de Monsieur Gabriel BAILLY, qui a émis le souhait de vendre sa parcelle cadastrée section 2 parcelle 200 d'une contenance de 782 m2 sise au lieudit « Entre les moulins » à la commune d'Anzeling.

La Commune est intéressée par l'acquisition de cette parcelle car elle est dans l'emprise de son projet d'aménagement de cœur de village.

Demande au conseil de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

Rappelle que les frais d'acte, d'enregistrement aux hypothèques resteront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section 2 parcelle 200 d'une contenance de 782 m2 au prix de 100€ l'are

PREND acte que les frais liés à l'acte notarié sont à la charge de la commune.

ACCEPTE que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative

DEMANDE à bénéficier de l'Article 1042 du Code Général des Impôts exonérant la commune des droits d'enregistrement

DONNE délégation au Premier Adjoint au Maire Madame Brigitte LEONARD pour dresser l'acte administratif de vente de ladite parcelle

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.